



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
date du 20 Novembre 1989 !
196 Pays dont la France
se sont engagés à suivre ce texte.

Ça sert à quoi ??

son but est de faire respecter les droits des enfants

Pourquoi ?

car les enfants sont en construction et plus fragiles

ON A TOUS DES DROITS !



C'est quoi les **VEO** ? ("violences éducatives ordinaires" ?)

J'ai le droit d'être protégé de toutes les violences, y compris celles appelées VEO qui sont utilisées de coutume pour faire obéir ou pour punir !

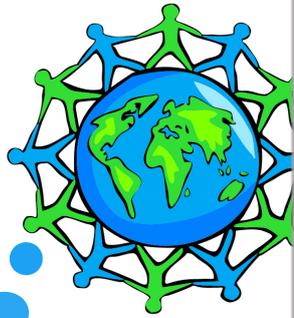
On divise les VEO en **2 grandes catégories** :

- ▶ **physiques** ou "châtiments corporels" : fessées, tapes, claques, tirages d'oreille, pincements...
- ▶ **psychologiques** : rabaisser, insulter, rejeter, menacer, crier, se moquer, faire honte...





Ça fait quoi les VEO ?



LES RISQUES DES VEO * :

- MANQUE DE CONFIANCE EN SOI
- STRESS
- PROBLÈMES POUR APPRENDRE
- PROBLÈMES DE SANTÉ PHYSIQUE (= CORPS) OU PSYCHOLOGIQUE, (= ESPRIT) OU DE COMPORTEMENT

* VEO : VIOLENCES EDUCATIVES ORDINAIRES



Le savais-tu ?

Depuis le 10 juillet 2019, la **France** est le 56^{ème} pays à avoir une **loi** disant que les enfants s'élèvent "sans violences physiques ou psychologiques."

C'est important que tout le monde soit **informé** de la VEO et des **aides** pour éduquer sans violence.



Si tu as besoin d'en parler, n'hésite-pas à le faire avec un adulte de confiance. Tu trouveras des informations sur le site : www.onatousdesdroits.org

En cas de besoin, il y a aussi le **119**, numéro (gratuit) pour enfants en danger ou risquant de l'être - n'apparaît pas sur la facture-

